

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature*

Direction de l'eau et de la biodiversité

Décision n° CNPN 2009-2 du 19 juin 2009 relative à la désignation des membres du comité permanent du Conseil national de la protection de la nature

NOR : DEVN0914247S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par décision du Conseil national de la protection de la nature en date du 19 juin 2009, sont désignés membres du comité permanent :

1. Sept représentants au titre de la catégorie des membres mentionnés à l'article R. 133-4 du code de l'environnement :

- le sous-directeur de la qualité du cadre de vie, représentant du ministre chargé de l'équipement ;
- le sous-directeur de la forêt et du bois, représentant du ministre chargé de l'agriculture ;
- le président de la Fédération française des sociétés de protection de la nature ;
- le directeur du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ;
- le président de la Ligue pour la protection des oiseaux ;
- le directeur du Muséum national d'histoire naturelle ;
- le président de la Société nationale de protection de la nature.

2. Sept représentants au titre de la catégorie des membres mentionnés à l'article R. 133-5 :

- M. Philippe Barbedienne ;
- M. Serge Muller ;
- M. Patrick Foltzer ;
- M. Jean-Claude Lefeuvre ;
- M. Paul Raoult ;
- M. Jean-Pierre Sardin ;
- M. Yves Vérilhac.